

DECISION n° 2024.046b

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION n° 2024.046

REGIE « ENCARTS PUBLICITAIRES » – DECISION DE CLOTURE

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- ♦ **Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- ♦ **Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- ♦ **Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- ♦ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 7° ;
- ♦ **Vu** l'acte de création de la régie n°2019.11 en date du 17 juin 2019 ;
- ♦ **Considérant** le changement des modalités de perception des recettes des encarts publicitaires ;

Décision rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 13-06-2024

Et publication le : 14-06-2024

Le Maire,



DECIDE

Article 1 : La régie de recettes « encarts publicitaires » instituée auprès du Pôle citoyen de la Mairie de Saint-Jorioz est clôturée à compter du 30 mai 2024 ;

Article 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie à la date de clôture de la régie ;

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie ;

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint-Jorioz et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

A Saint-Jorioz
Le 3 Juin 2024

Le Maire

Michel BEAL

